

on-peut-faire-mieux.com

TOUS ENGAGÉS, TOUS ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ !

DOSSIER DE PRESSE | Bas-Rhin | 19 novembre 2019

on-peut-faire-mieux.com

TOUS ENGAGÉS, TOUS ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ !

SOMMAIRE

- 3** Communiqué de presse
- 5** Une mobilisation autour de trois grands sujets
- 8** Des objectifs partagés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« ON PEUT FAIRE MIEUX » SE REFAIT UNE SANTÉ !



Les organismes d'assurance maladie du Grand Est lancent une nouvelle version du site « On Peut Faire Mieux ». Une démarche, initiée en Alsace en 2016, qui est étendue à l'ensemble des départements du Grand Est et s'enrichit de nouveaux contenus.

PIQÛRE DE RAPPEL

Unique au monde, l'**Assurance Maladie est un système solidaire, qui protège chaque Français depuis 70 ans et auquel chacun est très attaché.**¹

Elle est présente au quotidien, quelles que soient sa situation et ses ressources et permet d'accéder aux soins avec un reste à charge parmi les plus faibles au monde.

L'Assurance Maladie est cependant fragile parce que les dépenses augmentent plus vite que les recettes : la durée de vie s'allonge, certaines maladies comme le cancer ou le diabète sont plus fréquentes, de nouvelles techniques performantes, mais coûteuses, se développent.

En 2019, le déficit de la Sécurité sociale, dont l'Assurance Maladie est une branche, atteindra les 5,4 milliards d'euros, contre 11,6 milliards d'euros en 2010. Une évolution positive, fruit notamment de campagnes et d'actions de sensibilisation, qui prouve qu'**en agissant de manière responsable et en s'engageant pour la préservation du système de santé, on peut faire mieux.**

ON PEUT FAIRE MIEUX POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Lancée en septembre 2016 à l'initiative des deux Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) d'Alsace, la campagne « On Peut Faire Mieux » s'adresse aux assurés sociaux, aux professionnels de santé et aux employeurs. L'objectif ? Valoriser les pratiques responsables, défaire les idées reçues, promouvoir les bons comportements, le tout sans culpabiliser les assurés.

L'Assurance Maladie veut faire comprendre à tous qu'**avec de bonnes pratiques et des gestes simples, chacun participe à la sauvegarde du système de santé.**

¹ Le grand public donne une note de **7,6/10 concernant son attachement à l'Assurance Maladie et de 8,4/10 sur le caractère indispensable** de celle-ci. Source : baromètre d'image de l'Assurance Maladie 2019 réalisé par l'institut BVA entre le 18 février et le 22 mars 2019 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 002 Français âgés de 18 ans et plus.

Nous avons l'habitude de vanter les qualités de notre système de santé et de protection sociale et nous avons raison ! Présenté comme l'un des plus performants au monde, il permet à nos concitoyens de faire face à leurs besoins de santé et à leurs conséquences financières. Notre système de santé solidaire constitue un bien commun et il appartient à chacun d'entre nous — assurés sociaux, professionnels de santé, employeurs — d'en assurer la pérennité.

C'est le sens de notre engagement avec « On Peut Faire Mieux » : faire de la pédagogie, expliquer à nos concitoyens les enjeux de nos choix quotidiens, dissiper les malentendus, promouvoir les bonnes pratiques, contribuer aux débats en les éclairant de données objectives, partager l'information utile pour faire de toutes et tous des acteurs avisés de notre système de santé et de protection sociale.

Informez pour responsabiliser et responsabilisez pour préserver notre système de santé !

Sylvie Mansion, Directrice de la CPAM du Bas-Rhin

AU CŒUR DU DISPOSITIF, UN SITE INTERNET QUI DONNE LA PAROLE AUX ASSURÉS

Dans la continuité des campagnes des années précédentes, « On Peut Faire Mieux » s'articule autour d'un site internet ludique, interactif et pédagogique (www.on-peut-faire-mieux.com).

Par le biais du webzine, enrichi toutes les semaines, mais également de quiz et de tests, les utilisateurs peuvent évaluer et parfaire leurs connaissances, adopter de nouveaux réflexes et ainsi prendre conscience qu'un comportement adapté peut être bénéfique pour l'avenir de notre système de santé.

Pour aller plus loin, le site internet s'est enrichi d'une plateforme participative. Désormais chaque internaute est invité à partager ses bonnes pratiques ou ses astuces en lien avec les sujets abordés sur le



site (accepter systématiquement les médicaments génériques, se faire raccompagner de l'hôpital par un proche, etc.). Ces publications peuvent ensuite être *likées* ou partagées sur les réseaux sociaux pour faire œuvre de pédagogie auprès d'un maximum d'assurés.



TROIS GRANDS SUJETS... POUR COMMENCER

Revisitant les campagnes des années précédentes, « On Peut Faire Mieux » met l'accent sur le **bon usage des médicaments** – et les bonnes attitudes à adopter par rapport aux médicaments génériques, aux antibiotiques et à l'automédication – et rappelle également les **principes essentiels de la prescription d'arrêts de travail**, qui restent souvent mal connus.

Une nouvelle thématique vient prendre sa place dans le dispositif : le **transport médical**. Un sujet à enjeu fort qui constitue un levier d'économies pour l'Assurance Maladie.

De nouvelles thématiques vont progressivement enrichir le site.

CONTACT PRESSE : Cédric Jean, cedric.jean@assurance-maladie.fr, Tél. : 03 88 76 89 27

UNE MOBILISATION AUTOUR DE TROIS GRANDS SUJETS



Les organismes d'assurance maladie du Grand Est lancent le site on-peut-faire-mieux.com autour de trois sujets. Par la mise en place de petits gestes quotidiens et de bonnes pratiques, chacun peut contribuer à préserver le système de santé. Tour d'horizon des constats et pistes d'actions.



LE TRANSPORT MÉDICAL

Le constat

Lorsqu'un médecin prescrit un transport médical, une grande partie des assurés utilisent le taxi conventionné ou le véhicule sanitaire léger (VSL) pour leurs déplacements médicaux alors que, dans certains cas, ils pourraient utiliser leur véhicule personnel.

DÉPENSE MOYENNE DE TRANSPORT MÉDICAL PAR ASSURÉ ET PAR AN

612 € dans le Bas-Rhin

744 € en Grand Est



Comment faire mieux ?

- **En admettant que la prescription de transport est d'abord une prescription médicale :** c'est le médecin qui détermine quel moyen de transport convient le mieux à son patient en fonction de son état de santé.

- **En privilégiant son véhicule personnel ou les transports en commun :** le remboursement des frais est également possible dès lors qu'une prescription médicale est établie en amont. Et en utilisant le site Mes Remboursements Simplifiés (MRS) depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, 3 clics suffisent pour bénéficier du remboursement de son transport personnel en moins d'une semaine.
- **En partageant son VSL ou son taxi conventionné :** plusieurs personnes peuvent prendre place dans un taxi conventionné ou un VSL, à condition que le détour soit minime.

L'une des bonnes pratiques du site on-peut-faire-mieux.com

« J'habite en ville et l'une des lignes de bus m'amène directement à la clinique : j'ai préféré prendre le bus plutôt qu'un taxi pour aller à ma séance de dialyse et en revenir. »

Pierre, 4 octobre 2019





LES MÉDICAMENTS

Le constat

Certains assurés demandent des antibiotiques pour une pathologie virale, d'autres refusent les médicaments génériques ou ont recours à l'automédication abusive.

DÉPENSE MOYENNE EN MÉDICAMENTS PAR ASSURÉ ET PAR AN



AVANTAGES DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES



5 000 médicaments génériques sur le marché



30 % moins chers que les médicaments d'origine



tout aussi efficaces

CONSÉQUENCES DES EFFETS INDÉSIRABLES DE LA PRISE D'UN OU PLUSIEURS MÉDICAMENTS



10 % des hospitalisations chez les sujets âgés

20 % des hospitalisations chez les octogénaires

Source : Haute autorité de Santé

Comment faire mieux ?

- **En comprenant qu'un médicament n'est pas toujours nécessaire :** l'état de santé d'un patient ne nécessite pas toujours une prescription de médicaments.
- **En utilisant les antibiotiques à bon escient :** les antibiotiques n'agissent pas sur les virus.
- **En pesant le pour et le contre de l'automédication :** l'automédication est une pratique courante mais qui ne s'improvise pas, il faut donc toujours demander un avis à un professionnel de santé.
- **En acceptant les médicaments génériques :** tout aussi sûrs et efficaces, leur utilisation a permis de réaliser 9 milliards d'euros d'économie en 6 ans en France.



L'une des bonnes pratiques du site on-peut-faire-mieux.com

« J'ai arrêté d'acheter à l'avance les médicaments pour mes enfants « au cas où » quelque chose arriverait : avec une pharmacie à deux minutes de chez moi, je peux réagir facilement. »

Raphaël, 25 octobre 2019

LES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Le constat

Le nombre d'arrêts de travail augmente, notamment en raison du vieillissement de la population active ou des épidémies, mais également du fait de la persistance de certaines perceptions et comportements comme la demande d'un arrêt de travail à son médecin, etc.



L'une des bonnes pratiques du site on-peut-faire-mieux.com

« J'ai accepté l'arrêt de travail dématérialisé : plus aucun papier à remplir et à envoyer et j'ai reçu mes indemnités journalières plus rapidement. »

Emma, 18 octobre 2019

LES CHIFFRES DES ARRÊTS DE TRAVAIL



125 500 personnes se sont vues prescrire un arrêt de travail en 2018 dans le Bas-Rhin soit **20 % des assurés sociaux** du département



6 arrêts de travail sur 10 sont de courte durée



50 000 contrôles réalisés par le Service médical en 2018 dans le Grand Est

Comment faire mieux ?

- **En laissant le médecin déterminer si un arrêt de travail est nécessaire :** un arrêt de travail est une prescription médicale qui doit donc être justifiée médicalement, c'est donc le médecin qui décide.
- **En respectant la durée de l'arrêt de travail prescrit :** demander plus de jours d'arrêts à son médecin ou reprendre le travail de manière anticipée sans son avis constituent deux comportements à éviter.
- **En s'informant et en appliquant les règles des arrêts de travail :** respecter les heures de sortie autorisées, transmettre son avis d'arrêt de travail en 48 heures, ne pas exercer d'activités pendant son arrêt, etc.
- **En reconnaissant l'importance des contrôles :** ces derniers permettent de s'assurer du respect des règles, mais également d'accompagner et d'informer les assurés.

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

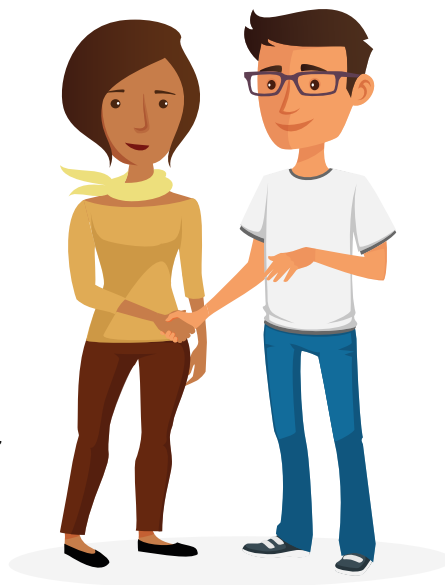
DE PETITS GESTES POUR DE GRANDES ÉCONOMIES

La région Grand Est représente aujourd'hui 8,7 % des dépenses de santé françaises.

Les dépenses du Bas-Rhin représentent 22 % des dépenses de santé de la région.

Elles ont augmenté de 1,9 %, ce qui est très proche du niveau régional (+2,2 %).

L'objectif de la campagne « On Peut Faire Mieux » est de contenir les dépenses de santé, en favorisant le « juste soin au juste coût », et par là-même de continuer à garantir à tous un accès égal aux soins de santé et à un coût supportable pour la collectivité.



J'ai souhaité engager le Service médical dans la démarche « On Peut Faire Mieux » parce que je suis convaincue que c'est en conjuguant nos efforts que nous parviendrons à relever le défi de la sauvegarde de notre système de santé. Chacun à leur niveau, assurés ou professionnels de santé ont la possibilité de faire bouger les lignes.

« On Peut Faire Mieux », c'est l'occasion de mettre en lumière les comportements vertueux et les initiatives issues du terrain. Nous vivons à l'ère des collaborations, co-constructions, co-développements. Ensemble nous avançons pour une meilleure santé de chacun.

Avec le vieillissement de la population, nous avons plus que jamais besoin de l'Assurance Maladie. Elle est présente à chaque étape de notre vie quand nous en avons besoin. À notre tour d'être là pour elle.

Dr Odile Blanchard,
Directrice régionale du Service médical

UNE VOLONTÉ D'INTÉGRER TOUS LES ACTEURS

« On Peut Faire Mieux » ne s'adresse pas seulement aux assurés mais également à l'ensemble des professionnels de santé et des employeurs qui sont des acteurs essentiels dans cette campagne. Il est important de les intégrer et de les engager dans cette démarche.

Le médecin a ainsi une place centrale dans cette campagne. En tant que prescripteur, il donne les traitements les plus adaptés, détermine si l'arrêt de travail est nécessaire et quel est le moyen de transport adéquat par rapport à l'état de santé de son patient. Il endosse également un rôle de conseil déterminant pour la préservation du système de santé.

on-peut-faire-mieux.com

CONTACT PRESSE :

Cédric Jean

cedric.jean@assurance-maladie.fr

Tél. : 03 88 76 89 27